



Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 3 juin 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPIEDS**

L'an deux mille vingt-six, le trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Épieds, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de **Guillaume MARTIN**, Maire d'Épieds.

Date de la convocation du Conseil : 27 mai 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS : Guillaume MARTIN, Guy LANDAIS, Rachelle BESSON, Frédéric CAMUS, Patricia RHEAU, Jérôme RUEL, Stéphanie BELLAMY, Philippe BLANCHIN Martine TOURET-BOUSQUIER, Michel FOREST, Giny GUENESCHEAU, Aurélie MESNARD, Jérôme CHAMAILLARD,

ABSENTS EXCUSES : Madame Madison COURANT, Marcelle RAS

PROCURATION :

☞ **Mme Marcelle RAS à Frédéric CAMUS**

Nombre de conseillers : ☞ en exercice : 15 ☞ présents : 13 ☞ votants : 14

Madame Martine BOUSQUIER a été élue secrétaire de séance

L'ordre du jour comprend 4 points.

Le quorum étant atteint la séance peut débuter.

Le contenu du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 6 mai 2026 n'a soulevé aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

N°1

2026-035 - CONTRAT ASSURANCE – FLOTTE AUTOMOBILE

Considérant le courrier expédié à GROUPAMA LOIRE BRETAGNE, notifiant une résiliation des contrats suivants à compter du 1^{er} janvier 2027 :

- Flotte Automobile N° contrat 10886634A0005.
- Auto-mission collaborateurs N° contrat 10886634A0006.
- Bris de Machine N° contrat 10886634A0007.

Considérant qu'il est nécessaire, de trouver un nouvel organisme d'assurance pour ces contrats ;

Considérant l'offre reçue par AXA, 2 Place Gaston Amy 49260 MONTREUIL BELLAY Couvrant la Flotte Automobile pour un montant total de 1891.19 euros TTC ;

Considérant qu'il n'est pas nécessaire de rajouter le Bris de machine ;

Considérant le projet annexé à la délibération ;

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'offre reçue par AXA, 2 Place Gaston Amy 49260 MONTREUIL BELLAY pour couvrir le contrat désigné ci-dessous.

- Flotte Automobile pour un montant de 1891.19 euros TTC.

Cette dépense sera inscrite au compte 6161 – « Primes d'assurances Multirisque »

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

Transmis en préfecture
Le 5 juin 2026

N°2

2026-036 - PROPOSITION DE DEVIS – ENTRETIEN DE VOIRIE – SIGNALISATION HORIZONTALE – MARQUAGE AU SOL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal de travaux de signalisation horizontale par marquage au sol nécessaires sur les voies communales

Considérant le devis reçu de l'entreprise ABSERVICE, 16, Impasse de Beauvoayer 49400 VILLEBERNIER pour un montant de total de 3 308.49 euros HT et 3 970.19 euros TTC ;

Considérant que cette dépense sera inscrite au compte 615231 « Entretien et réparation voiries »
Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'offre reçue par ABSERVICE, 16, Impasse de Beauvoayer 49400 VILLEBERNIER pour un montant de total de 3 308.49 euros HT et 3 970.19 euros TTC ;

Cette dépense sera inscrite au compte 615231 « Entretien et réparation de voiries ».

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

Transmis en préfecture

Le 5 juin 2026

N°3

2026-037 - PROPOSITION DE DEVIS – RTL TRAVAUX DE VOIRIE- SECTION INVESTISSEMENT.

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal du devis RTL reçu pour la réfection trottoirs – Rue du Château et Rue des Chapaudaises.

Considérant la nécessité de réaliser des travaux ;

Considérant que ces dépenses ont été prévues au budget 2026 ;

Considérant le devis reçu de l'entreprise RTL, 4, rue du Souvenir 86120 ROIFFE pour un montant de total de 29 329.20 euros HT et 35 195.04 euros TTC ;

Considérant que cette dépense sera inscrite au **compte 2152 « Installation de voirie »**

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'offre reçue par l'entreprise RTL, 4, rue du Souvenir 86120 ROIFFE pour un montant de total de 29 329.20 euros HT et 35 195.04 euros TTC ;

Cette dépense sera inscrite au compte **2152 « Installation de voirie »**.

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

Transmis en préfecture

Le 5 juin 2026

N°4

2026-038 - DESIGNATION D'UN ELU CORRESPONDANT « SECURITE ROUTIERE »

L'État incite les collectivités territoriales à nommer un élu correspondant sécurité routière dans chaque collectivité (conseil régional, conseil général, commune ou groupement de communes). Celui-ci est le relais privilégié entre les services de l'État et les autres acteurs locaux et veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière de même qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence de sa collectivité.

L'information régulière des collectivités sur l'action de l'État au plan national et départemental ainsi que les échanges d'expérience en matière de sécurité routière peuvent être proposés et organisés, par exemple dans le cadre d'un réseau des élus correspondants sécurité routière à mettre en place dans chaque département (réseau animé prioritairement par l'un des élus en lien étroit avec la coordination sécurité routière du département).

L'élus correspondant sécurité routière

- C'est le correspondant privilégié des services de l'État et des autres acteurs locaux :

Pour cela :

Il peut s'appuyer sur les connaissances, compétences et moyens que l'État met à sa disposition :

- Le Coordinateur Sécurité Routière qui contribue et participe aux initiatives et programmes locaux (DGO, PDASR),
- La Direction Départementale des Territoires qui apporte ses connaissances dans le domaine de la sécurité routière (observatoire départemental de sécurité routière),
- L'Éducation Nationale, la Jeunesse et Sports qui interviennent auprès des jeunes pendant et en dehors du temps scolaire.,
- Le réseau des chargés de mission sécurité routière qui assure les formations et le soutien des réseaux sécurité routière.

Il peut s'appuyer sur les structures de prévention de la délinquance qui intègrent la sécurité routière et auxquelles les collectivités locales participent :

- le Conseil Départemental de Prévention (CDP), présidé par le préfet.
- le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), présidé par le maire.

Il peut s'appuyer sur les associations qui constituent aussi un potentiel d'énergie et de bonnes volontés qui doit pouvoir être associé aux actions locales.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code électoral,

Considérant l'article créé le 15/12/2014 par la Direction Départementale des Territoires, mise à jour le 04/02/2020, sur la nomination d'un élu correspondant « sécurité routière »,

Considérant l'installation du nouveau conseil municipal lors de sa séance du 20 mars 2026 suite aux élections municipales du 15/03/2026,

Considérant dès lors la nécessité de désigner un correspondant « Sécurité Routière »,

Monsieur Le Maire demande s'il y a un volontaire dans l'assemblée :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- **DE DÉSIGNER** Monsieur Guillaume MARTIN, le Maire, correspondant « sécurité routière » de la commune d'Epieds
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

Transmis en Préfecture

Le 5 juin

N°5

DEMANDES ET QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,

Guillaume MARTIN



Epieds, 4 juin 2026

La secrétaire de séance,

Martine BOUSQUIER

